

**BASE D'ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES POUR LES
ANNÉES HISTORIQUE, DE BASE ET TÉMOIN**

1

2

Table des matières

3

4 **1 CONTEXTE.....5**

5 **2 ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES DE L'ANNÉE HISTORIQUE 20035**

6 **3 ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES DE L'ANNÉE DE BASE 2004.....6**

7 **4 ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES DE L'ANNÉE TÉMOIN 2005.....6**

1 CONTEXTE

1 Dans la phase 2 du dossier R-3492-2002, le Distributeur soumettait à la Régie,
2 à l'égard de son année de base 2003, des données exclusivement
3 prévisionnelles, la revue budgétaire d'avril 2003 n'ayant fait ressortir aucun écart
4 significatif entre le budget initial 2003 et les prévisions révisées. Selon les
5 termes de la décision D-2004-47, à la page 85, la Régie comprenait que le
6 dossier tarifaire 2004 était un premier dossier pour le Distributeur et que dans ce
7 contexte, il pouvait lui être difficile de produire les données de l'année de base
8 selon une combinaison de données réelles et projetées. Elle déclarait par
9 ailleurs ne pouvoir accepter *«qu'une telle situation devienne la norme*
10 *récurrente»* et demandait donc au Distributeur de présenter, dans un prochain
11 dossier tarifaire, l'année de base en utilisant une combinaison de données
12 réelles et projetées.

13 En réponse à cette demande, le Distributeur présente l'année de base 2004
14 selon une combinaison de données réelles et prévisionnelles, dictée par les
15 contraintes de systèmes et la disponibilité de l'information. Cette combinaison
16 reflète de façon générale 4 mois de données réelles et 8 mois de données
17 prévisionnelles, sauf pour les éléments décrits plus avant dans la section 2.2 du
18 présent document. Afin de bien distinguer la base de présentation propre à
19 chacune des années historique, de base et témoin, les sections qui suivent
20 décrivent la méthode d'établissement des données pour chacune d'elles.

2 ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES DE L'ANNÉE HISTORIQUE 2003

21 Les données de l'année historique reflètent les données réelles de 2003 aux
22 états financiers du Distributeur, ajustées aux fins réglementaires.

3 ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES DE L'ANNÉE DE BASE 2004

1 L'établissement des données de l'année de base a pour point de départ le
2 budget 2004. Sauf en ce qui a trait à la prévision de la demande et au coût
3 d'approvisionnement, ces données sont révisées en prenant en compte les
4 données réelles des 4 premiers mois de l'année, de même que les nouveaux
5 faits ou orientations qui peuvent influencer sur les prévisions de l'année. Cette
6 révision s'effectue dans le cadre de la première revue budgétaire de l'année.
7 Dans le cas des données relatives à la prévision de la demande et au coût
8 d'approvisionnement, on considère toutefois les données réelles couvrant une
9 période de 7 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 juillet. Le recours à des données
10 réelles plus actuelles pour ces éléments est rendu possible par le fait qu'elles
11 sont produites à partir de la prévision des ventes d'août 2004 qui sera utilisée
12 également aux fins du Plan d'approvisionnement à être présenté à l'automne
13 2004 et du Plan d'affaires 2005.

4 ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES DE L'ANNÉE TÉMOIN 2005

14 Les données relatives à l'année témoin 2005 sont entièrement projetées, à partir
15 des données réelles et prévisionnelles de l'année 2004. Elles prennent en
16 compte les faits nouveaux ou orientations connus au moment d'établir ces
17 projections.